

Par Sébastien LEDOUX\*

## Enseigner l'esclavage en France : un enjeu postcolonial ?

### Itinéraires des mémoires de l'esclavage dans l'espace national

En France, la première reconnaissance par l'État d'une mémoire de l'esclavage intervient au début des années 1980. La loi du 30 juin 1983 instaure un jour férié pour commémorer l'abolition de l'esclavage dans chaque département d'outre-mer ainsi qu'à Mayotte<sup>1</sup>. Un décret pris la même année précise que chaque 27 avril, une heure devrait désormais être consacrée, dans tous les établissements scolaires de la République, à une réflexion sur l'esclavage et son abolition. Ces dispositions législatives entérinent une séquence mémorielle commencée aux Antilles plus de vingt ans auparavant. Depuis les années 1960 en effet, des membres de partis politiques et syndicats locaux s'étaient affranchis des référents mémoriels habituels de la métropole sur cette question. Ces derniers étaient centrés sur la figure de Victor Schœlcher et le 27 avril 1848, date du décret d'abolition dont il avait été l'artisan. Ces « entrepreneurs de mémoire<sup>2</sup> » avaient mis en avant les révoltes des esclaves, comme celle du 22 mai

1848 en Martinique<sup>3</sup>, pour affirmer une mémoire combattante proprement autochtone. Celle-ci se nourrissait, en même temps qu'elle la nourrissait, de la lutte pour l'autonomie, voire pour l'indépendance dans laquelle s'étaient engagés différents partis politiques antillais dans les années 1960-1970.

Plusieurs évolutions modifient fortement le contenu de la mémoire de l'esclavage dans les années qui suivent la loi de 1983. Cette dernière se retrouve tout d'abord au cœur d'une redéfinition de l'identité des populations antillaises, portée par des écrivains comme Édouard Glissant, Patrick Chamoiseau ou Raphaël Confiant<sup>4</sup>. Pour eux, qui souhaitent alors dépasser l'« héritage Césaire », le trait structurant l'identité créole réside dans l'amnésie collective touchant à son passé esclavagiste. La société antillaise est présentée comme victime de ce passé, à la fois dans le refoulement opéré à son endroit et dans la persistance de ses effets. La rupture avec cette mémoire aurait ainsi produit un corps social malade, dont la demande d'assimilation envers la métropole constituerait l'une des manifestations névrotiques. La référence à l'oubli, à la mémoire « raturée<sup>5</sup> », apparaît comme la clé de voûte de

\* Chercheur associé au Centre Alberto-Benveniste (EPHE Sorbonne)

<sup>1</sup> Loi n°83-550 fixant un jour férié le 22 mai en Martinique, le 27 mai en Guadeloupe, le 20 juin en Guyane, le 20 décembre à La Réunion, et le 27 avril à Mayotte.

<sup>2</sup> Michael Pollak, *Une identité blessée. Études de sociologie et d'histoire*, Paris, Métailié, coll. « Leçons de choses », 1993, p. 30.

<sup>3</sup> Voir Ulrike Zander, « Promotion et reconnaissance du 22 mai en Martinique. Historique d'une lutte pour le droit à la mémoire », communication présentée à la Quatrième Journée d'études doctorales sur la Caraïbe « Transmission. Mémoire, Histoire », organisée par Jean-Luc Bonniol, Élisabeth Cunin et Marie-José Jolivet, Paris, EHESS, 17 juin 2004.

<sup>4</sup> Édouard Glissant, *Le Discours antillais*, Paris, Seuil, 1981 ; Jean Bernabé, Patrick Chamoiseau et Raphaël Confiant, *Éloge de la créolité*, Paris, Gallimard, 1989.

<sup>5</sup> É. Glissant, *Le Discours antillais*, op. cit.

cette nouvelle conscience identitaire<sup>6</sup> Elle n'est d'ailleurs pas sans rappeler le nouveau regard porté en métropole sur l'oubli, de plus en plus associé à une pathologie sociale<sup>7</sup> Cette lutte contre l'oubli se polarise alors en grande partie sur la responsabilité de l'Etat français dans la déportation des Juifs pendant la Seconde Guerre mondiale Il est, là aussi, question d'une tragédie, refoulée dans la mémoire collective des Français, et qu'il fallait dorénavant reconnaître publiquement Ainsi, l'un des usages de la mémoire de l'esclavage au cours des années 1990 s'établit dans un rapport mimétique avec cette mémoire de la Shoah, ce désir d'équivalence pouvant prendre par la suite des formes caricaturales<sup>8</sup> Les termes « génocide », « souffrance », « traumatisme » et « réparations » intègrent désormais le champ discursif traditionnel des associations pour évoquer la mémoire des traites et de l'esclavage Cette dernière devient pour beaucoup un marqueur identitaire que la dénomination « descendants d'esclaves », revendiquée en 1998, venait clairement formuler<sup>9</sup> Cette affiliation réelle et symbolique s'accompagne de surcroît d'une revendication fédératrice envers l'Etat français. Le « Comité Devoir de mémoire » en Martinique, par exemple, organise en 1998-1999, à l'occasion du 150<sup>e</sup> anniversaire de l'abolition, plusieurs colloques rassemblant écrivains, chercheurs, juristes et politiques Leurs intitulés – « De l'esclavage aux réparations », « Esclavage et crime contre l'humanité Quelles réparations possibles ? » – énoncent à eux seuls la nouvelle demande qui parcourt l'ensemble des interventions sortir enfin l'esclavage de l'oubli, par sa reconnaissance comme crime contre l'humanité<sup>10</sup>

La nouveauté d'une telle revendication réside non seulement dans ses termes, mais également dans le lieu de son énonciation En effet, il ne s'agit plus seulement d'un discours exprimé seulement dans les DOM-TOM Au cours des années 1990, la mémoire de

l'esclavage est portée par des associations antillaises, guyanaises et réunionnaises, situées cette fois dans l'Hexagone Leurs revendications mémorielles, s'inscrivant au cœur du territoire national, se manifestent pour la première fois collectivement lors de la marche silencieuse du 23 mai 1998, qui se déroule à Paris, de la place de la République à la place de la Nation. À l'initiative du « Comité pour une commémoration unitaire du 150<sup>e</sup> anniversaire de l'abolition de l'esclavage », regroupant trois cents associations de métropole, la marche rassemble plusieurs milliers de personnes défilant avec des banderoles telles que « Esclavage crime contre l'humanité » et « Nous sommes toutes et tous des filles et fils d'esclaves<sup>11</sup> » Cette « métropolisation » de la mémoire esclavagiste de l'outre-mer est la conséquence directe de l'émigration de centaines de milliers d'ultra-marins, venus s'installer en métropole depuis les années 1960

Le glissement géographique accompagne aussi le glissement sémantique de la mémoire En effet, l'affirmation d'une nouvelle identité créole à travers la remémoration du passé douloureux de l'esclavage fait directement écho à une expérience migratoire ressentie sous le mode de la désillusion<sup>12</sup> Confrontées en métropole aux discriminations socio-raciales, les populations venues d'outre-mer se découvrent « immigrées » et voient, dans la mémoire de l'esclavage, le témoignage de la persistance du traitement profondément inégalitaire de la nation française à leur égard La mémoire de l'esclavage, ainsi configurée, recèle une grande puissance évocatrice pour ces « citoyens à part » Ces nouveaux référents mémoriels à l'œuvre viennent également attester que la mémoire se reconstruit selon les cadres sociaux qui l'environnent, le présent se donnant un passé<sup>13</sup> Les discriminations raciales contemporaines et les traites négrières passées font de cette mémoire le trait d'union permettant

<sup>6</sup> Michel Giraud, « Les enjeux présents de la mémoire de l'esclavage » dans Patrick Weil et Stéphane Dufoix (dir), *L'Esclavage, la colonisation et après* Paris, PUF, 2006, p. 553-558 Jean-Luc Bonniol « Les usages publics de la mémoire de l'esclavage colonial » *Matériaux pour l'histoire de notre temps* (85) janv.-mars 2007 p. 15-21

<sup>7</sup> Sébastien Ledoux, « Pour une généalogie du devoir de mémoire en France » [http://centrealbertobenveniste.org/formail\\_cab/uploads/Pour\\_une\\_genealogie\\_du%20devoir\\_de\\_memoire-Ledoux.pdf](http://centrealbertobenveniste.org/formail_cab/uploads/Pour_une_genealogie_du%20devoir_de_memoire-Ledoux.pdf)

<sup>8</sup> Dans un article du Mouvement pour une nouvelle humanité (MNH), intitulé « Déportation Hommage de la nation à la déportation des Africains et des descendants des Africains » ([www.association\\_mnh.com](http://www.association_mnh.com) 2007) la bulle de 1454 du pape Nicolas V est associée à Mein Kampf le code noir de 1685 aux lois de Nuremberg Napoléon a un « fasciste négrophobe » et la traite des esclaves a un « holocauste »

<sup>9</sup> Si elle semble apparaître en France en 1998 l'expression « descendants d'esclaves » est utilisée en octobre 1995 par l'Afro-américain Louis Farrakhan, alors président de Nation of Islam, lors de la « marche noire » rassemblant 400 000 personnes à Washington Voir *Le Monde*, 18 oct. 1995

<sup>10</sup> Voir les actes de ces colloques dans Serge Chalons, Christian Jean Etienne, Suzy Landau et André Yebakima (dir), *De l'esclavage aux réparations*, Paris Karthala 2000

<sup>11</sup> *Le Monde*, 26 mai 1998

<sup>12</sup> Michel Giraud, « Le malheur d'être partis », *Esprit* 20 (2), 2007, p. 49-61

<sup>13</sup> Alan Baddeley, *La Mémoire humaine Théorie et pratique*, Grenoble Presses universitaires de Grenoble 1993

aux descendants d'esclaves de « se rassembler a sa ressemblance<sup>14</sup> »

## L'école, enjeu de mémoire

C'est dans et par ce contexte que l'école est alors interpellée comme instrument d'une « politique de l'oubli » que l'Etat aurait mis en place dès 1848<sup>15</sup>. Dans la mesure où la mémoire collective devient un lieu privilégié de reconnaissance politique et sociale pour les minorités<sup>16</sup>, l'absence – relative comme nous le verrons – dans les programmes et manuels scolaires français de l'histoire des traites et de l'esclavage constitue, pour les « entrepreneurs de mémoire », la preuve manifeste de l'oubli et du mépris social dans lesquels sont alors assignées les populations d'outre-mer. Si elle s'érige en un objet de débat public au milieu des années 2000, c'est au cours des années 1990 que la question de l'enseignement de l'esclavage s'était élaborée au carrefour du social, du politique et du culturel. Une association, créée en 1994 dans le département de la Seine-Saint-Denis, se donne ainsi pour nom « Comité pour la Commémoration de l'abolition de l'esclavage en France métropolitaine ». « Un grand peuple comme le nôtre ne sera plus jamais un peuple d'esclaves » Ses objectifs déclarés à la Préfecture du département sont les suivants : « Reconnaissance par les autorités françaises du génocide subi par le peuple noir pendant sa déportation et son maintien en servitude dans les DOM français, institution d'une journée de commémoration, inscription dans les programmes d'histoire de l'Éducation nationale<sup>17</sup> ». Les nouveaux enjeux sont ici bien résumés : l'implantation métropolitaine, le souhait d'égalité avec la mémoire de la Shoah, le refus du mépris à travers la « reconnaissance » des crimes subis par une collectivité « raciale », la réparation demandée à l'État par l'instauration d'une politique mémorielle associant liturgie et éducation.

En 1998, la commémoration du 150<sup>e</sup> anniversaire de l'abolition de l'esclavage cristallise toutes ces évolutions. Elle offre du même coup le spectacle d'un formidable rendez-vous manqué pour le président de la République Jacques Chirac et le premier ministre Lionel Jospin, qui souhaitaient pourtant marquer l'événement. Cinquante ans après la décision de l'Assemblée nationale de transférer les cendres de Victor Schœlcher au Panthéon<sup>18</sup>, leurs discours et les symboles mobilisés prolongent en effet un récit national traditionnel. Pour Jacques Chirac, l'anniversaire avait été l'occasion de mettre en avant la France de 1848, qui « a fait le choix juste et courageux d'une émancipation immédiate et absolue » et « la tenacité, l'énergie, le courage d'un homme [Victor Schœlcher] qui ose remettre en cause l'ordre établi<sup>19</sup> ». Lionel Jospin, quant à lui, décida de commémorer l'événement à Champaney, petit village de Haute-Saône (70), pour saluer le « geste visionnaire, éclairé et courageux » de ses habitants, qui avaient réclamé dès 1789 l'abolition de l'esclavage<sup>20</sup>. Enfin, la Mission interministérielle de la commémoration du cent cinquantième, présidée par l'écrivain antillais Daniel Maximin, choisit le slogan « Tous nés en 1848 » pour symboliser la naissance de la II<sup>e</sup> République, fondant une nouvelle citoyenneté dans laquelle s'intégreraient les esclaves libérés. Cette généalogie ainsi déclarée va précisément à contre-courant des revendications identitaires que nombre d'ultramarins expriment alors en métropole et dans les DOM-TOM. Dès le mois de février 1998 par exemple, le collectif guadeloupeen « Nègres de Guadeloupe-Descendants d'esclaves » appelait à boycotter les commémorations officielles, accusées de ne pas rendre hommage aux esclaves et d'occulter la responsabilité de l'ancienne puissance esclavagiste dans ce crime contre l'humanité qu'il s'agissait dorénavant de reconnaître au même titre que la Shoah<sup>21</sup>. La politique commémorative de l'État français est donc perçue en 1998 comme la confirmation d'une marque d'oubli et de mépris. L'école

<sup>14</sup> Georges Gusdorf, Conditions et limites de l'autobiographie, 1956, cite dans Philippe Lejeune, *L'Autobiographie en France*, Paris, Armand Colin, coll. Coursus lettres, 1971, p. 229-233.

<sup>15</sup> Voir Myriam Cottias, La politique de l'oubli (la Martinique dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle), Cent cinquantième de l'abolition de l'esclavage, *France Antilles* (hors série), 1998, p. 36-38.

<sup>16</sup> Pour le concept hegelien de reconnaissance comme nouveau paradigme théorique des luttes sociales, voir Charles Taylor, *Les Sources du moi. La Formation de l'identité moderne*, trad. de l'anglais par Charlotte Melançon, Paris, Seuil, coll. « La couleur des idées », 1998. Axel Honneth, *La Lutte pour la reconnaissance*, trad. de l'allemand par Pierre Rusch, Paris, Cerf, coll. Passages, 2000, et Nancy Fraser, *Qu'est-ce que la justice sociale ? Reconnaissance et redistribution*, trad. de l'anglais par Estelle Ferrarese, Paris, La Découverte, coll. Textes à l'appui, 2005.

<sup>17</sup> Voir le *JO associations*, 18 janv. 1995, p. 267. Plusieurs associations sont créées au cours des années 1990 pour demander la reconnaissance de l'esclavage comme crime contre l'humanité.

<sup>18</sup> *Le Monde*, 28 avril 1948.

<sup>19</sup> *Ibid.*, 24 avril 1998.

<sup>20</sup> *Ibid.*, 28 avril 1998.

<sup>21</sup> *Ibid.*, 27 avril 1998.

est évoquée dans ce contexte pour relever l'hypocrisie des autorités françaises « Regardez vos livres d'école, interrogez les jeunes c'est comme si l'esclavage n'avait jamais concerné la France ! Comment croire qu'elle lève soudain le voile ? », dénonce ainsi l'écrivain antillais Daniel Maragnès<sup>22</sup>. Cette imbrication de plus en plus systématique entre la qualification juridique du fait historique et la nécessité de son enseignement se prolonge dans la proposition de loi déposée, à la fin de l'année 1998, par la députée de Guyane Christiane Taubira<sup>23</sup>. Votée à l'unanimité le 10 mai 2001, la loi reconnaît dans son article 1 l'esclavage, ainsi que la traite négrière en Afrique et dans l'océan Indien, comme des crimes contre l'humanité. En outre, l'article 2 demande d'accorder à ces faits une « place conséquente » dans les programmes scolaires<sup>24</sup>.

De quelle manière ces programmes se sont-ils ensuite conformés à la demande du législateur ? Les polémiques demeurent vives à ce sujet, entre ceux qui dénoncent l'abus de « lois mémorielles » envahissant l'espace scolaire et ceux qui déplorent l'absence d'un enseignement de l'histoire de l'esclavage à l'école malgré la loi<sup>25</sup>.

## Vers un « accommodement » du récit national

L'enseignement de l'histoire a constitué en France une véritable propédeutique à la citoyenneté. Les fondateurs de la III<sup>e</sup> République considéraient en effet que la formation du citoyen passait par une connaissance de l'histoire nationale que l'école devait dispenser. Le contenu de cette histoire a été élaboré à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, par des historiens soucieux de transmettre aux élèves un récit illustrant la grandeur de la nation française. Ce dernier était supposé favoriser l'adhe-

sion des Français à la toute jeune République. Notamment écrite par Ernest Lavisse, rédacteur du manuel d'histoire pour l'école primaire, dénommé ensuite le *Petit Lavisse*, cette histoire s'est transmise pendant une grande partie du XX<sup>e</sup> siècle comme un élément essentiel de la « fabrique » du citoyen français. Le rôle éminemment politique attribué par l'État à l'école – et en particulier à l'enseignement de l'histoire – est un élément à rappeler pour comprendre l'enjeu que l'enseignement de l'histoire de l'esclavage représente dans les années 1990-2000. Instrument d'affiliation à la nation, la « glorieuse histoire de France » met également en scène un peuple conduit à travers le temps par ses héros vaillants, de Vercingétorix à Jeanne d'Arc, en passant par Clovis ou Charlemagne. Ce peuple « historique » auquel les petits Français devaient se sentir appartenir, était uniquement composé d'une « race blanche »<sup>26</sup>.

Comment l'esclavage a-t-il été intégré dans la construction de ce récit national ? Il n'en était pas tout à fait absent – ainsi ne peut-on pas parler d'amnésie –, mais sa place demeurait très marginale. Plus spécifiquement, l'esclavage est surtout narré selon la *doxa* en vigueur, c'est-à-dire en l'honneur de la nation française. Si on évoque dans les manuels scolaires jusqu'aux années 1950, c'est pour présenter le rôle émancipateur de la France, qui l'avait abolie en Afrique et aux Antilles, et non pour parler des traites et des esclaves eux-mêmes<sup>27</sup>. Un tel récit connaît une mutation à partir des années 1960, avec de nouveaux programmes, élaborés d'abord pour le lycée par Fernand Braudel, qui mettent l'accent sur l'économie-monde. Le nouveau programme du collège de 1969 mentionne ainsi pour la première fois « la traite » à côté des techniques et découvertes nouvelles, des transformations économiques et de l'essor colonial, dans un chapitre consacré à l'Europe du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>28</sup>. À sa suite, certains manuels scolaires évoqueront les

<sup>22</sup> Propos recueillis par la journaliste Annick Cojean. *Le Monde*, 27 avril 1998.

<sup>23</sup> Proposition de loi n° 1297 enregistrée le 22 décembre 1997 à l'Assemblée nationale.

<sup>24</sup> Loi n° 2001-434 du 21 mai 2001. À noter que la proposition de loi demandait initialement dans son article 2 d'accorder une place conséquente à l'histoire des traites et de l'esclavage dans les manuels scolaires et non dans les programmes. Les éditeurs anticiperont les programmes de collège de 2008 en intégrant dans leurs ouvrages scolaires avant cette date une place plus importante aux traites négrières et à l'esclavage. Sur ce sujet voir Benoît Falaize (dir.) *L'enseignement de la traite négrière et de l'esclavage en France métropolitaine*, rapport de l'INRP, <http://cechng.inrp.fr/ECEHG>, à paraître.

<sup>25</sup> En mai 2008 l'association SOS Racisme lançait une pétition intitulée « Appel pour l'enseignement de la colonisation et de l'esclavage ». Elle affirmait qu'« en négligeant l'enseignement de l'histoire de la colonisation et de l'esclavage on conduit un grand nombre de nos concitoyens à se sentir exclus de l'histoire de France ». Elle demandait « au ministre de l'Éducation nationale de donner enfin une place digne de ce nom dans les programmes scolaires à l'enseignement de l'histoire du colonialisme et de celle de l'esclavage parties intégrantes de l'histoire de France ».

<sup>26</sup> L'historien Charles Seignobos (*Histoire sincère de la nation française*, Paris, Rieder, 1933, p. 29) par exemple présente dans l'entre-deux-guerres le peuple français comme un peuple de métis, mais selon lui, ce métissage est en fait issu « d'un mélange très hétérogène des trois races européennes latine, alpine, nordique ».

<sup>27</sup> Voir par exemple la présentation de la libération des esclaves par Brazza au Congo. Partout où est le drapeau de la France, il ne doit pas y avoir d'esclaves. Ernest Lavisse, *Histoire de France, cours élémentaire*, 46<sup>e</sup> éd., Paris, Armand Colin, 1948, p. 166.

<sup>28</sup> BOEN (37), 2 oct. 1969.

traites transatlantiques et les économies de plantation<sup>29</sup>. À la fin du XX<sup>e</sup> siècle cependant, les programmes de l'Éducation nationale prolongent le récit fondateur en ne retenant des traites et de l'esclavage que le commerce triangulaire et l'abolition de 1848<sup>30</sup>. Cet épisode de l'histoire sert une nouvelle fois à célébrer avant tout une France généreuse et sa nouvelle devise républicaine « Liberté, égalité, fraternité ». Le 20 décembre 1998, à La Réunion, à l'occasion du 150<sup>e</sup> anniversaire de l'abolition de l'esclavage, le secrétaire d'État à l'Outre-mer Jean-Jack Queyranne fait la déclaration suivante : « Pendant des décennies, tout a été fait pour effacer ce chapitre de notre histoire. L'histoire de l'esclavage, absente des manuels scolaires, reste ignorée de la plupart de nos compatriotes. Le gouvernement a décidé de mettre fin à ce silence<sup>31</sup> ». Ce faisant, le secrétaire d'État participe d'une confusion de plus en plus partagée à ce moment-là. En effet, de quel silence parle-t-on ? Nous l'avons vu, cette histoire n'est alors pas absente de la transmission scolaire. Elle se situe en revanche dans un récit ethno-centré qui a produit des angles morts dont les traites transatlantiques comme expressions du racisme, les conditions de vie des esclaves dans les économies de plantation, l'abolition de 1794, les révoltes dont celle de 1848, pour ne citer que quelques éléments bien passés quant à eux sous silence.

Lors du renouvellement des programmes scolaires, au cours de la décennie 2000, l'histoire des traites et de l'esclavage est évoquée comme jamais auparavant. En 2000 l'Éducation nationale intègre d'abord l'esclavage dans les programmes spécifiques d'histoire-géographie du secondaire pour les DOM<sup>32</sup>. La « traite du XVIII<sup>e</sup> siècle » et l'esclavage dans le cadre de l'« étude de l'économie et de la société coloniales » sont ajoutés au programme de 4<sup>e</sup>. La question est cependant de savoir s'il s'agit, selon l'État

français, d'une histoire à n'enseigner qu'aux populations ultra-marines, et non à l'ensemble de la nation française. C'est en fait le nouveau programme national de l'école primaire en 2002<sup>33</sup> qui marque une vraie rupture avec le récit scolaire parcourant le XX<sup>e</sup> siècle. Il est demandé aux enseignants de présenter la « Traite des noirs » au XVIII<sup>e</sup> siècle pour nuancer l'idée de progrès liée aux Lumières. De même, parmi les « personnages ou groupes significatifs » à étudier, les « esclaves de plantation » sont mentionnés à côté de Victor Schœlcher<sup>34</sup>. Nous entrons alors dans une phase d'« accommodement<sup>35</sup> » de l'écriture scolaire, qui produit un récit composite en intégrant des acteurs sociaux – les esclaves – jusque-là ignorés, et en abordant un fait qui avait engagé la France – la traite négrière – sous un angle critique. Les programmes du collège mis en place à partir de la rentrée 2009 viennent confirmer cette orientation. Un nouveau chapitre est ainsi entièrement consacré aux traites négrières et à l'esclavage dans les programmes d'histoire-géographie de 4<sup>e</sup><sup>36</sup>. Il est question, à l'occasion de cet ajout, d'évaluer les élèves sur leur « capacité » à « raconter la capture, le trajet et le travail forcé d'un groupe d'esclaves ».

Les traites et l'esclavage ne sont donc plus à la marge de l'enseignement de l'histoire dans les prescriptions scolaires. Cette nouvelle situation répondait à des demandes sociales relayées par l'article 2 de la loi Taubira de 2001, mais aussi à des engagements d'historiens<sup>37</sup>. Concernant les nouveaux programmes de collège, cet « accommodement » du récit national s'est par ailleurs accompagné du souci de ne pas enfermer l'épisode dans le face-à-face essentialisant France-blanche-bourreau/esclaves-noirs-victimes, auquel la loi Taubira pouvait conduire. En demandant aux enseignants de préciser à leurs élèves que « la traite est un phénomène ancien en Afrique », et que

<sup>29</sup> Tel est le cas du manuel d'histoire-géographie de 4<sup>e</sup> de Serge Berstein et Pierre Milza, publié chez Nathan en 1970, voir Sébastien Ledoux « Récits minoritaires et enseignement de l'esclavage » dans Stéphanie Lathier et Vincent Vilmain (dir.) *L'Histoire des minorités est-elle une histoire marginale ?* Paris [PUPS] 2008, p. 235.

<sup>30</sup> *BOEN* (5) 30 janv. 1997 pour les programmes du collège.

<sup>31</sup> *Depeche Reuters* 20 dec. 1998.

<sup>32</sup> *BOEN* (8) 24 fev. 2000.

<sup>33</sup> *BOEN* (1) 14 fev. 2002.

<sup>34</sup> Voir Anne Catherine Porte (dir.) *L'Esclavage dans les programmes scolaires* Lyon INRP ECEHG 2007.

[http://ecehg.inrp.fr/ECEHG/enjeux\\_de\\_memoire/histoire\\_de\\_l'esclavage/esclavage.pdf](http://ecehg.inrp.fr/ECEHG/enjeux_de_memoire/histoire_de_l'esclavage/esclavage.pdf)

<sup>35</sup> J'emprunte ici à dessein la notion d'« accommodement raisonnable » issue du droit du travail canadien, qui a pour objectif de faire cesser un fait discriminant par la mise en place d'un compromis entre les parties concernées.

<sup>36</sup> Voir *BOEN* (6) 28 août 2008.

<sup>37</sup> Citons entre autres Marcel Dorigny, Nelly Schmidt et Françoise Vergès, tous trois membres du Comité pour la mémoire de l'esclavage mis en place en janvier 2004 par décret, ainsi que Myriam Cottias, responsable du Centre international de recherche sur les esclavages (CIRESCL) au CNRS et engagée actuellement dans le programme européen EURESCL, dont l'un des objectifs est d'intégrer les apports de la recherche sur l'esclavage dans l'enseignement.

[http://media.education.gouv.fr/file/special\\_6/52/0/Programme\\_hist\\_geo\\_education\\_civique\\_4eme\\_33520.pdf](http://media.education.gouv.fr/file/special_6/52/0/Programme_hist_geo_education_civique_4eme_33520.pdf)

« la traite transatlantique est inscrite dans le contexte général des traites négrières<sup>38</sup> », les auteurs des programmes ont pris en compte les positions de certains historiens, exprimées à partir de 2005, sur une nécessaire contextualisation historique des traites et de l'esclavage<sup>39</sup>. Ces nouveaux programmes résultent en définitive d'un double « accommodement », à la fois sociétal et scientifique

La question de l'enseignement de l'esclavage s'est arrimée dans les années 2000 à une « politique du pardon<sup>40</sup> », menée par l'État à destination de certaines « minorités » de la République. Cette politique, inaugurée par le discours du Vel d'hiv' du président Jacques Chirac en 1995, s'inscrit dans la recherche d'une unité nationale, autour des valeurs des

droits de l'homme. L'unité espérée passerait ainsi par un récit de réconciliation, intégrant la responsabilité de l'État dans la tragédie de certaines populations. Du côté des acteurs sociaux, l'histoire de l'esclavage rebondit dans le même temps en des termes postcoloniaux. Par son « omission » volontaire toujours à l'œuvre, l'école apporterait ainsi la preuve que l'État demeure dans une culture politique coloniale à l'égard des anciens colonisés. Ces deux évolutions ont constitué en quelque sorte l'antichambre des programmes de la décennie 2000 concernant l'esclavage. Ces derniers ne se réduisent pas pour autant aux enjeux qu'ils contiennent. Les débats autour de l'esclavage se sont, de fait, retraduits en un objet scolaire qui sera à l'avenir lui-même transformé au gré des pratiques de classe.

<sup>38</sup> Voir BOEN (6) op cit

<sup>39</sup> Voir Bernard Ganot, « Histoire et historiographie de l'esclavage et des abolitions », *Historiens et Géographes* (396), nov 2006, p. 29-34. Olivier Petre Grenouilleau « Les identités traumatiques. Traités, esclavage, colonisation », *Le Débat* (136), sept-oct 2005, p. 93-107.

<sup>40</sup> Sandrine Lefranc. *Politiques du pardon*. Paris, PUF coll. « Fondements de la politique », 2002.